

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le 18 JANVIER 2021 à 20 H 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'EYMET sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 40
Présents 35
Pouvoirs 01
Votants 36

Date de convocation : 12 janvier 2021

Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Jean-Paul ROUSSELY	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Mayia BISCAY pouvoir de Mme Myriam LESCURE -M. Jérôme LOUREC -Mme Mélanie KLEIBER -M. François LEMAIRE -Mme Myriam LESCURE Excusée -M. Gilles BERGOUIGNOUX -Mme Annie LANDAT -M. Xavier THEVENET -M. Maurice BARDET -Mme Viviane LAGENE BRE -M. Henri DELAGE	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FONROQUE</u> -Mme Lucie GRELON Excusée	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS -M. Sébastien DELMARES Excusé	<u>MONMADALES</u> -M. Serge TABOURET Absent
<u>MONMARVES</u> -M. Jean-Claude DOLO	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE	<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC
<u>PLAISANCE</u> -Mme Christine CHAPOTARD -M. Jean-Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> -M. Thierry GROSSOLEIL	<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES
<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -M. Pascal MARTY Excusé	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE	<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO
<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney D'HAUTEFEUILLE	<u>ST-JULIEN-INNOCENCE-EULALIE</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -Mme Béatrice ROUSSELY
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. David HILAIRE
<u>SINGLEYRAC</u> -Mme Christine LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Adoption procès-verbal du 21 Décembre 2020.

1-Demande de subvention DETR 2021 pour l'extension de la Zone d'Activités Economiques du Carrousel à Eymet-Phase 1 secteur Sud

- 2-Demande de subvention DETR 2021 pour la démolition/reconstruction des sanitaires de l'école primaire d'Eymet
- 3-Demande de subvention du Contrat Territorial 2021 pour la démolition/reconstruction des sanitaires de l'école primaire d'Eymet
- 4-Demande de subvention DETR 2021 pour l'aménagement d'une salle de sieste à l'école de Razac d'Eymet
- 5-Demande de subvention du contrat territorial 2021 pour l'aménagement d'une salle de sieste à l'école de Razac d'Eymet
- 6-Demande de subvention DETR 2021 pour l'équipement informatique de la Maison France Service
- 7-Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation du moulin de Citole et autorisation de signature de l'acte d'engagement
- 8-Autorisation de signature de la convention de financement avec la fondation du patrimoine
- 9-Création d'une SEM de gestion du Quai Cyrano
- 10-Elaboration du zonage d'assainissement de St-Aubin de Lanquais : autorisation de signature d'une convention d'assistance à maître d'ouvrage avec l'ATD
- 11-Autorisation prise en charge admission en non valeur
- 12-Décision modificative 3-2020
- 13-Désignation d'un référent SDE 24 au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie
- 14-Questions diverses

Le procès-verbal du 21 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Le président présente ses meilleurs vœux à l'assemblée et passe à l'ordre du jour.

1-Demande de subvention DETR 2021 pour l'extension de la Zone d'Activités Economiques du Carrousel à Eymet-Phase 1 secteur Sud

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'abroger la délibération 2020-02 du 13/01/2020 puisque la demande n'a pas été retenue au titre de la DETR 2020
- D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de ces travaux comme suit :

Montant prévisionnel HT de l'opération :

Acquisition terrain	35 000 €	
Travaux	362 000 €	
Ingénierie	<u>10 000 €</u>	
	407 000 €base éligible DETR ET C.D.
M. Œuvre + B.E.	<u>36 000 €</u>	
	443 000 €<u>montant total de l'opération HT</u>

Plan de financement prévisionnel :

DETR 42% :	170 910 €
Contrat Territorial 25 %	101 750 € notifié
Région N. Aquitaine 20 %	81 600 €(443 000 – 35 000 = <u>408 000 base éligible</u>)
Autofinancement	<u>88 740 €</u>
TOTAL HT	443 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, abroge la délibération 2020-02 du 13/01/2020, approuve le plan de financement ci-dessus, et sollicite de la DETR à hauteur de 42 % pour l'année 2021.

2-Demande de subvention DETR 2021 pour la démolition/reconstruction des sanitaires de l'école primaire d'Eymet

Les services de l'ATD sollicités pour préparer l'étude de faisabilité ont transmis le dossier finalisé après l'envoi de la note de synthèse ; il convient de procéder à quelques modifications dans le montant de l'opération car les frais d'ingénierie n'apparaissaient pas.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la réhabilitation des sanitaires de l'école primaire d'Eymet qui se traduit par une démolition de l'existant pour reconstruire des locaux neufs et plus adaptés.

Montant HT prévisionnel de l'opération :

Frais ingénierie	14 263.00 €
Coût des travaux	<u>81 500.00 €</u>
Avec démolition et Aménagements extérieurs	
TOTAL	96 063.00 €

Plan de financement prévisionnel

DETR 2021 à 45 %	36 675.00 € (base 81 500 €)
Contrat Territorial à 25 %	24 016.00 € (base 96 063 €)
Autofinancement	<u>35 372.00 €</u>
	96 063.00 €

M. Fricot s'est renseigné sur des mobiles de type Algéco, le prix, hors mise en service, est de 52 000 € HT. A ce tarif il est préférable de se diriger sur des travaux.

M. Martin dit qu'il s'agit de travaux neufs et que, avant de prévoir de réaliser des frais, il faudrait analyser le budget et s'assurer de pouvoir disposer des financements.

Le président répond que les dossiers doivent être impérativement déposés le 31 janvier, et que l'attribution de la subvention n'est pas acquise.

Il rappelle également l'éventuelle dotation de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales du bloc communal de 513 696 € allouée à Portes Sud Périgord, qu'il faudra affecter à des investissements si celle-ci était définitivement attribuée.

Une projection sur la fin de l'exercice 2020 démontre à nouveau un excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, émet un avis favorable et **sollicite de la DETR pour l'année 2021 à hauteur de 45 %** pour la réalisation de cette opération.

3-Demande de subvention Contrat Territorial 2021 pour la démolition/reconstruction des sanitaires de l'école primaire d'Eymet

Il est proposé à l'assemblée :

-d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la réhabilitation des sanitaires de l'école primaire d'Eymet qui se traduit par une démolition de l'existant pour reconstruire des locaux neufs et plus adaptés. Les services de l'ATD ont réalisé un avant-projet.

-de solliciter du Contrat Territorial à hauteur de 25 % pour la réalisation de cette opération.

Montant HT prévisionnel de l'opération :

Frais ingénierie	14 263.00 €
Coût des travaux	<u>81 500.00 €</u>
Avec démolition et Aménagements extérieurs	
TOTAL	96 063.00 €

Plan de financement prévisionnel

DETR 2021 à 45 %	36 675.00 € (base 81 500 €)
Contrat Territorial à 25 %	24 016.00 € (base 96 063 €)
Autofinancement	<u>35 372.00 €</u>
	96 063.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

-émet un avis favorable et sollicite du Contrat Territorial pour l'année 2021 à hauteur de 25 % pour la réalisation de cette opération.

-dit que les travaux débuteront dans le courant de l'année 2021.

4-Demande de subvention DETR 2021 pour l'aménagement d'une salle de sieste à l'école de Razac d'Eymet

Les services de l'ATD sollicités pour préparer l'étude de faisabilité ont transmis le dossier finalisé après l'envoi de la note de synthèse ; il convient de procéder à quelques modifications dans le montant de l'opération car les frais d'ingénierie n'apparaissaient pas.

Suite au transfert des classes maternelles de l'école de Singleyrac vers celle de Razac d'Eymet, la salle de sieste existante ne peut recevoir dans des conditions satisfaisantes l'ensemble des enfants.

La commune de Razac d'Eymet disposant d'un logement communal mitoyen propose de le désaffecter pour le mettre à disposition de la communauté de communes dans le cadre de l'ensemble des bâtiments scolaires (*il conviendra de modifier le procès-verbal de mise à disposition des locaux existants et de rajouter cette partie à l'inventaire*).

Le conseil communautaire est sollicité pour adopter le plan de financement prévisionnel suivant, suite à l'avant-projet de l'ATD :

Montant prévisionnel des travaux	89 700.00 € HT
Frais d'ingénierie	<u>15 998.00 € HT</u>
TOTAL HT	105 698.00 €

DETR 2021 à 40 %	35 880.00 € (base 89 700 €)
Contrat Territorial à 25 %	26 425.00 € (base 105 698 €)
Autofinancement	<u>43 393.00 €</u>
	105 698.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, émet un avis favorable et **sollicite de la DETR pour l'année 2021 à hauteur de 40 %** pour la réalisation de cette opération.

5-Demande de subvention du contrat territorial 2021 pour l'aménagement d'une salle de sieste à l'école de Razac d'Eymet

Le conseil communautaire est sollicité pour adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel des travaux	89 700.00 € HT
Frais d'ingénierie	<u>15 998.00 € HT</u>
TOTAL HT	105 698.00 €

DETR 2021 à 40 %	35 880.00 € (base 89 700 €)
Contrat Territorial à 25 %	26 425.00 € (base 105 698 €)
Autofinancement	<u>43 393.00 €</u>
	105 698.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

-émet un avis favorable et **sollicite du Contrat Territorial pour l'année 2021 à hauteur de 25 %** pour la réalisation de cette opération.

-dit que les travaux débiteront dans le courant de l'année 2021.

M. Henri Delage, conseiller départemental, informe l'assemblée que dans le cadre du plan de relance, le conseil départemental a décidé pour l'année 2021 d'abonder le contrat territorial Portes Sud Périgord à hauteur de 274 430 €. Les opérations prévues devront être réalisées dans le courant de l'année.

Il rappelle que le reliquat de 46 000 € du précédent contrat a été sollicité pour la cuisine d'Issigeac et les travaux sur ouvrages d'art.

6-Demande de subvention DETR 2021 pour l'équipement informatique de la Maison France Service

Il est proposé d'équiper la future Maison France Service d'un ordinateur fixe et d'un portable dans le cadre de l'itinérance à la maison des services d'Issigeac.

Ces équipements rentrent dans le cadre des espaces mutualisés de services publics/espaces France services.

Le président demande au conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Montant prévisionnel de l'équipement 2 448.00 €

DETR 2021 à 40 %	979.20 €
Autofinancement	1 468.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

-approuve le plan de financement ci-dessus présenté,

-sollicite de la DETR 2021 à hauteur de 40 %.

7-Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation du moulin de Citole et autorisation de signature de l'acte d'engagement

Suite à l'audition des trois candidats, après une phase de négociation, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre la mieux-disante du cabinet « Architecture Michel Apard » selon les critères de pondération de 70 % pour le prix et 30 % pour les références.

Les trois candidats ont fourni des références suffisantes pour répondre à l'objet du marché.

Architecture Michel Apard	= 38 600 € HT taux de 8.87 %
BIP	= 41 325 € HT taux de 9.5 %
Atelier d'Architecture Associés	= 43 500 € HT taux de 10.00 %

M. Apard estime qu'il ne sera pas nécessaire de lever la mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC), un gain de 3 600 € pourrait être attendu sur ce marché de maîtrise d'œuvre.

Il sera absolument nécessaire de produire une première facture de travaux avant le mois de juin pour ne pas perdre la DSIL sur ce projet.

Le conseil communautaire à l'unanimité, retient la proposition de la commission, et autorise le président à signer l'acte d'engagement avec l'architecte Michel Apard de Bordeaux.

8-Autorisation de signature de la convention de financement avec la fondation du patrimoine pour la réhabilitation du moulin de Citole.

La convention a pour objet de régir l'aide financière de la fondation du patrimoine pour la réhabilitation du moulin de Citole.

Cette dernière s'engage à accorder une aide de 15 000 € (soit 3 % d'une base éligible HT de 493 000 € de travaux), sous réserve de collecter dans l'année qui suit la signature, au titre de la souscription publique, au moins 5 % du montant HT des travaux. A défaut du respect de cette condition la convention sera caduque de plein droit.

Le président demande autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de financement avec la fondation du patrimoine pour la réhabilitation du moulin de Citole.

9-Création d'une SEM de gestion Quai Cyrano

Présentation :

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a réalisé les travaux d'aménagement du Quai Cyrano au sein d'un bâtiment existant dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de vingt-cinq ans conclu avec le propriétaire : l'IVBD (Interprofession des Vins de Bergerac et Duras).

Le bâtiment accueille les locaux de l'IVBD et de l'OT (Office de Tourisme) avec pour objectif fort de mutualiser les moyens humains des deux structures.

L'activité du Quai Cyrano comporte à la fois des activités de service public et des activités commerciales :

-L'accueil, l'information touristique et œnotouristique,

- La promotion du territoire et de ses produits,
- Vente de vin,
- Vente accessoires boutique,
- Vente de produits du terroir,
- Vente de prestations touristiques / billetterie,
- Débit de boisson et de produits du terroir à consommer sur place.
- Animation d'espaces culturels.

Cette activité sera complétée en 2022 par l'ouverture d'un espace scénographique consacré à Cyrano de Bergerac.

Afin de pouvoir débiter l'activité dès le mois de juillet 2019, une association Quai Cyrano a été créée entre l'IVBD et l'OT mais la CAB ne peut en faire partie pour des raisons juridiques.

Il a donc été décidé de créer une société d'économie mixte locale (SEML) qui permet d'associer tous les partenaires du Quai Cyrano dans une gestion répondant aux obligations juridiques.

Un projet de statuts élaboré par tous les partenaires de ce projet est joint en annexe.

Le capital social est fixé à la somme de deux-cent-quarante mille euros, soit cent-quarante-quatre mille euros pour les acteurs publics et quatre-vingt-seize mille euros pour les actionnaires de droit privé.

- La Communauté d'Agglomération Bergeracoise : cent mille euros,
- Le Département de la Dordogne : onze mille euros,
- La Communauté des communes Bastides Dordogne Périgord : onze mille euros,
- La Communauté des Communes Portes Sud Périgord : onze mille euros,
- La communauté de Communes Montaigne, Montravel et Gurson : onze mille euros,
- L'Interprofession des Vins de Bergerac et Duras : quatre-vingt-cinq mille euros,
- L'Association Tourisme : onze mille euros.

Le conseil d'administration sera composé de seize membres, soit dix pour le secteur public et six pour le secteur privé. La présidence sera assurée alternativement tous les trois ans par un représentant du secteur privé et du secteur public.

Le Conseil Communautaire est appelé à :

- Approuver le projet de statuts de la SEM Quai Cyrano
- Décider que la participation de Portes Sud Périgord au capital social est fixée à 11 000 €
- Désigner un représentant à l'assemblée générale

La CAB a pris contact avec la caisse de dépôts et consignations dont la mission est de soutenir les projets à dimension touristique tel que QUAI CYRANO. Sa participation au capital de la SEM se traduit par une prise de parts à hauteur de 100 000 € et la présence de maximum deux administrateurs au conseil d'administration qui compterait ainsi 18 membres. Cette participation oblige la CAB à augmenter sa participation de 60 000 € afin de respecter les règles de participation entre actionnaires publics et privés. Le conseil sera appelé à redélibérer.

Stéphanie MOLLE, vice-présidente, informe les membres que la commission tourisme a validé cette proposition qu'elle estime incontournable pour être associée à la promotion du territoire. Il n'y aura pas de participation au fonctionnement ; l'office de tourisme Portes Sud Périgord restera en statut associatif, mais il va falloir mener une réflexion sur son évolution.

Débat :

M. Castagner : la communauté de communes est de plus en plus sollicitée (participation SNCF, maintenant une SEM) et demande si la communauté de communes aura les moyens financiers. Il annonce qu'il s'abstiendra sur ce point.

M. Bétaille répond que pour la SNCF, ce n'est pas une compétence communautaire, alors que le tourisme oui, et ces fonds vont participer, entre autres, à promouvoir le secteur viticole. Il faut que les touristes aient l'envie de rester sur le territoire et proposer des animations attractives.

M. Martin est du même avis que M. Castagner. Il est par principe opposé au partenariat public/privé. S'il y a un déficit, les parts des actionnaires seront amenées à le couvrir. Il souhaiterait que quelqu'un vienne expliquer les statuts.

M. Henri Delage revient sur le titre I où il est écrit que la SEM a vocation d'effectuer les missions d'un office de tourisme pour la CAB et la CC Montaigne Montravel et Gurçon qui lui ont délégué la compétence. PSP sera partie prenante pour les autres missions et pour lui, sera associée au fonctionnement et il faudra s'attendre à ce que cela coûte plus cher au vu des prestations présentées.

M. Legal est favorable à cette création, mais regrette que la partie office de tourisme ne concerne que deux communautés.

M. Bétaille répond que l'OT Portes Sud Périgord n'est pas encore prêt à rejoindre cette structure, il faut d'abord avancer sur son mode de gestion. Cela laisse le temps de voir comment cela se passe pour la SEM.

Il se porte candidat pour représenter la communauté de communes à l'assemblée générale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre et 6 abstentions) :

- Approuve le projet de statuts de la SEM Quai Cyrano.
- Décide que la participation de Portes Sud Périgord au capital social est fixée à 11 000 €.
- Désigne Monsieur Bétaille comme représentant à l'assemblée générale.

10-Elaboration du zonage d'assainissement de St-Aubin de Lanquais : autorisation de signature d'une convention d'assistance à maitre d'ouvrage avec l'ATD.

Le président propose de passer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec les services de l'ATD pour réaliser l'élaboration du zonage d'assainissement de la commune de St-Aubin de Lanquais et sollicite autorisation de signature.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention avec l'ATD au prix de 2 700 € HT (3 240 € TTC).

M. Grossoleil ajoute que c'est la seule commune du territoire qui n'est pas dotée d'un zonage et qu'il n'y aura pas de subvention de l'Agence de l'Eau pour cette prestation.

11-Autorisation prise en charge admission en non valeur

Les services de la trésorerie, suite à des poursuites infructueuses, demande l'admission en non valeur de titres de recettes pour la somme totale de 451.51 € (55.45 € + 396.06 €), par un

mandatement au compte 6541. Il est proposé de procéder à cette prise en charge sur le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable.

12-Décision modificative 3-2020

Après échanges téléphoniques avec la trésorerie, il est proposé une décision modificative, pour réimputer les mandats suite aux imputations erronées de 2019 et 2018 qui induisent des « anomalies » non bloquantes sur le compte de gestion :

*mandat 1588/2018 mandaté c/2181 au lieu du c/21312 pour 1593.00€ et qui concernait l'école de Singleyrac pour le scellement de jeux de cour.

*mandat 1489/2019 mandaté c/2132 au lieu du c/21318 pour 4324.82€ et qui concernait la maison de santé d'Eymet et le remplacement d'un groupe de climatisation.

Il s'agit de prévoir sur exercice 2020 des opérations budgétaires à l'intérieur de la même section en investissement

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>
Art 21312-041	+ 1 593.00	Art 2181-041	+ 1 593.00
Art 21318-041	<u>+ 4 324.82</u>	Art 2132-041	<u>+ 4 324.82</u>
	5 917.82		5 917.82

Le président sollicite autorisation de faire procéder à l'émission des mandats et titres correspondants sur l'exercice 2020.

L'assemblée émet à l'unanimité un avis favorable pour cette décision modificative.

13-Désignation du référent SDE 24

Conformément à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le SDE 24 a mis en place une commission consultative paritaire de l'énergie, visant à préparer et à évaluer les démarches en faveur de la transition énergétique.

Pour cela, il convient de désigner un représentant Portes Sud Périgord pour siéger au sein de cette instance.

Monsieur Serge TABOURET s'est porté volontaire. Sans autre candidature, il est élu à l'unanimité comme représentant de la communauté de communes pour siéger au sein de la commission paritaire de l'énergie du SDE 24.

14-Questions diverses

M. Martin demande à ce que le compte administratif 2020 soit envoyé à tous les élus. Il sera comme de coutume soumis à la commission des finances puis transmis aux élus avant le vote.

M. Tonello fait remonter des observations sur le linéaire du passage du lamier et des problèmes sur un aqueduc détérioré sur une voie communautaire de St-Capraise d'Eymet.

M. Labonne, maire de St-Aubin de Lanquais, remercie la communauté de communes pour le lancement de l'élaboration du zonage d'assainissement.

Mme Landat évoque la problématique des plates-forme d'appels saturées pour la vaccination Covid-19 et des personnes isolées.

M. Legal revient sur l'instruction des documents d'urbanisme. Il faut trouver une solution collective. M. Grossoleil, vice-président, répond qu'il a commencé à creuser quelques pistes dont il fera prochainement part à la commission urbanisme. Suite à l'enquête réalisée auprès des communes, il faut compter environ 750 dossiers par an sur le territoire.

Le président rappelle qu'il s'agira d'un conventionnement entre une structure et les communes car Portes Sud Périgord n'a pas la compétence.

M. Tonello évoque le devenir du centre médical d'Issigeac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 40.

La secrétaire de séance,
Françoise DUBOIS

Le Président,
Jérôme BETAILLE